



BULLETIN D'ABONNEMENT

PASS SÉSAME • PRINTEMPS-AUTOMNE 2018

ACCÈS ILLIMITÉ ET COUPE-FILE JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2019

Pour recevoir à domicile votre pass Sésame, remplissez ce formulaire, **joignez une photo d'identité**** et retournez-le avant le 20 juin 2018 (Sésame+) et 20 juillet 2018 (Sésame) à l'adresse ci-dessous :

PAR COURRIER À : SÉSAME - 91973 COURTABŒUF CEDEX

Mme Mlle M. Réabonnement

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Adresse*

Ville*

Code postal* Pays*

Tél mobile E-mail*

*données nécessaires au traitement de votre abonnement

En cochant la 1^o case, vous recevrez la newsletter Sésame. Elle vous informera de l'actualité des expositions et de nouvelles offres qui vous sont réservées chez nos partenaires.

Oui, je souhaite recevoir par e-mail les informations et les offres promotionnelles de la RMN - Grand Palais et du Musée du Luxembourg.

Oui, je souhaite recevoir par e-mail les informations et les offres promotionnelles des partenaires de la RMN - Grand Palais.

Le titulaire du pass Sésame peut être amené à recevoir par courrier postal des informations ou des propositions de la part de la Rmn-GP et des sociétés partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher ci-contre

Tarif plein

Tarif réduit*** - Tarif partenaire ou tarif pour tout achat groupé de 10 cartes et plus sous un même pli

SÉSAME	Tarif	Quantité	Total	SÉSAME	Tarif	Quantité	Total
Solo	60 € x	=€	Solo	49 € x	=€
Duo	110 € x	=€	Duo	92 € x	=€
Jeune	25 € x	=€				
SÉSAME+	Tarif	Quantité	Total	SÉSAME+	Tarif	Quantité	Total
Solo+	80 € x	=€	Solo+	68 € x	=€
Duo+	150 € x	=€	Duo+	125 € x	=€
Jeune+	35 € x	=€				

Frais de service +3 €

TOTAL

** Format 35 mm de large x 45 mm de haut en indiquant au dos le prénom et nom du titulaire du pass

*** joindre une photocopie de votre justificatif de réduction en cours de validité pour bénéficier du tarif partenaire

- Un formulaire par pass en complétant les coordonnées de chaque titulaire
- Paiement par chèque, compensable en France, à l'ordre de Sogec Gestion. **Le chèque est à envoyer à Sésame - 91973 Courtaboeuf Cedex.**
- Envoi des pass uniquement dans la zone Europe

Toute commande par courrier au moyen de ce formulaire sera exclusivement régie par les conditions générales de vente faisant suite au bulletin d'abonnement.

Date

Signature

Toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'abonnement Sésame et à l'établissement du pass. Elles sont destinées, sous réserve de votre accord, à être utilisées à des fins de prospection commerciale par la Rmn-GP en cochant la(les) case(s) ci-dessus. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez en tant que personne majeure ou en tant que représentant légal de l'enfant, d'un droit d'accès, d'opposition et suppression des données personnelles vous concernant ou concernant la personne mineure. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à info.donneesclients@rmngp.fr

ARTICLE 1 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute commande d'un PASS SÉSAME ou SÉSAME+ auprès de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (ci-après "Rmn-GP") au moyen du Bulletin d'abonnement sera exclusivement régie par les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") que nous vous recommandons de lire attentivement. Vous garantissez être un particulier, et ne pas vous procurer ni utiliser la/les PASS SÉSAME/SÉSAME+ acheté(s) pour un usage professionnel, commercial ou d'une façon générale afin d'en tirer un bénéfice. Vous garantissez par ailleurs disposer pleinement de la capacité juridique pour utiliser le présent service de vente.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'OFFRE

Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (Rmn-Grand Palais)
Grand Palais - Accueil Sésame - Service Clients
 3, Avenue du Général Eisenhower- 75008 Paris (France)
 Adresse e-mail : sesame.info@rmngp.fr
 Téléphone : (00 33) 01 44 13 17 17 (serveur vocal)
 Siège social : Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées - 254/256 rue de Bercy- 75012 Paris (France) - RCS Paris B 692 041 585
 N° de TVA intracommunautaire : FR 11692041585

ARTICLE 3 : PRESTATIONS CARTES SÉSAME ET SÉSAME+3.1 Description des prestations PASS SÉSAME et SÉSAME+

Les PASS SÉSAME SÉSAME et SÉSAME+ ouvrent droit aux prestations décrites dans le dépliant ci-dessous.

3.2 Durée de validité des PASS SÉSAME et SÉSAME+

Les PASS SÉSAME et SÉSAME+ délivrés par la Rmn-GP sont uniquement valables pour deux saisons consécutives (saison automne-hiver puis saison printemps-été ou inversement selon le moment d'achat du pass).
 Attention - Tout PASS SÉSAME/SÉSAME+ acheté au cours d'une saison n'est valable que pour cette saison et la saison suivante.

ARTICLE 4 : TARIFS ET MONTANT DE LA COMMANDE

Nous vous proposons plusieurs tarifs qui sont fonction des prestations couvertes par le pass, de l'âge et/ou du statut du bénéficiaire du pass. La Rmn-GP se réserve le droit de modifier ces tarifs à chaque nouvelle saison. Ces tarifs ne comprennent pas les frais de service (frais d'envoi) dus en plus au jour de la commande. Les tarifs, frais de services et le montant total de la commande sont indiqués en euros. Le montant total de la commande est le montant définitif, toutes taxes et frais inclus.

ARTICLE 5 : TRAITEMENT DE LA COMMANDE5.1 Modalités de commande

Pour commander un PASS SÉSAME ou SÉSAME+, il vous suffit de compléter le présent bulletin d'abonnement et de le renvoyer dans les conditions décrites sur ce bulletin.

5.2. Traitement de la commande

L'acceptation de l'abonnement et son traitement par la Rmn-GP ne seront effectifs qu'à réception du courrier contenant l'intégralité des documents demandés à l'article 5.1 ci-dessus.

ARTICLE 6 : DÉLIVRANCE DES PASS SÉSAME ET SÉSAME+

Le(s) pass commandé(s) vous sont envoyés par courrier sous pli simple à l'adresse indiquée sur le Bulletin dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception du Bulletin. Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas reçu le(s) pass commandé(s) dans ce délai, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec le Service Clients par e-mail ou par téléphone afin qu'il puisse prendre toutes dispositions nécessaires.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'UTILISATION DES PASS SÉSAME ET SÉSAME+7.1. Usage personnel

Les PASS SÉSAME et SÉSAME+ sont des pass nominatifs sur lesquels figurent une photographie d'identité et un code-barres unique. En conséquence, ces pass sont rigoureusement personnels et intransmissibles. Ils ne peuvent être ni prêtés à un tiers, ni être revendus. En votre qualité de particulier, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le PASS SÉSAME/SÉSAME+ pour un usage professionnel, commercial ou d'une façon générale afin d'en tirer un bénéfice. En particulier, vous reconnaissez ne pas faire un usage lucratif de votre PASS SÉSAME DUO.

TOUTE UTILISATION FRAUDULEUSE DU PASS SÉSAME/SÉSAME+ CONSTATÉE ENTRAÎNERA SON RETRAIT IMMÉDIAT.

7.2. Contrôle du PASS SÉSAME/SÉSAME+

Tout PASS SÉSAME/SÉSAME+ est systématiquement contrôlé à l'entrée du Site. Ce contrôle consiste en :

- * un scannage du code-barres inscrit sur le PASS SÉSAME/SÉSAME+ (code numérique) ;
- * s'il s'agit d'un PASS SÉSAME/SÉSAME+ JEUNE, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- * La vérification de la photographie d'identité figurant sur ledit pass.

LRMN-GP SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE ENTREE SUR LE SITE CONCERNE EN CAS DE PRESENTATION D'UN PASS SÉSAME/SÉSAME+ EN MECONNAISSANCE D'UNE DES CONDITIONS ENONCEES CI-DESSUS.

ARTICLE 8 : REMPLACEMENT DU PASS SÉSAME OU SÉSAME+ EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DETERIORATION8.1 Perte ou vol du PASS SÉSAME/SÉSAME+

En cas de perte ou de vol du PASS SÉSAME/SÉSAME+, son remplacement s'effectue en présence de son titulaire auprès de l'Accueil Sésame moyennant le paiement

d'une somme de 5 (cinq) euros. Il nécessite une nouvelle photographie d'identité, la présentation d'une pièce d'identité et une attestation sur l'honneur de déclaration de perte ou de vol. L'ancien pass est invalidé et ne peut plus être utilisé.

8.2 Détérioration du PASS SÉSAME/SÉSAME+

En cas de mauvais fonctionnement du PASS SÉSAME/SÉSAME+, son titulaire est invité à se présenter auprès de l'Accueil Sésame pour procéder à son remplacement. Ce remplacement nécessite la restitution du pass défectueux et la présentation d'une pièce d'identité lorsque les mentions nominatives ou la photo figurant sur le pass défectueux ne sont plus lisibles. La Rmn-Grand Palais prend en charge les frais de remplacement sauf s'il s'avère que la détérioration est due au fait du titulaire, auquel cas le remplacement s'effectue moyennant le paiement d'une somme de 5 (cinq) euros.

ARTICLE 9 : REPRODUCTION - CONTREFAÇON

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un PASS SÉSAME/SÉSAME+ de quelque manière que ce soit. La reproduction d'un PASS SÉSAME est interdite et ne procurerait aucun avantage. Toute personne qui reproduirait illégalement un PASS SÉSAME/SÉSAME+ et/ou utiliserait un PASS SÉSAME/SÉSAME+ contrefait s'expose à des poursuites pénales.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT DES PASS SÉSAME/SÉSAME+

Attention - À compter de la date de réception du ou des pass commandé(s) vous disposez, à titre commercial, d'un délai de sept (7) jours francs pour demander le remboursement de votre commande dans les conditions posées à l'article 10.1. Passé ce délai, toute commande de PASS SÉSAME/SÉSAME+ ne pourra plus donner lieu à remboursement sauf dans les cas limitativement prévus aux articles 10.2 ("Non-délivrance du PASS SÉSAME/SÉSAME+ ELECTRONIQUE") et 10.3 ("Annulation d'une des expositions couvertes par le PASS SÉSAME/SÉSAME+"), et sous réserve de ne pas constituer l'un des cas visés à l'article 11 ci-après.

10.1 Délai conventionnel de rétractation

Conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation l'achat du PASS SÉSAME/SÉSAME+ ne permet pas l'exercice du droit légal de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Toutefois, si la commande effectuée ne vous convenait pas pour quelque cause que ce soit, le, vous disposez d'un délai de sept (7) jours francs pour vous rétracter sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité. Ce délai court à compter de la date de réception du ou des pass commandé(s). En cas d'achat groupé de PASS SÉSAME/SÉSAME+, le droit de rétractation s'exerce sur la totalité de la commande.

Vous ne pourrez pas utiliser cette faculté de rétractation dès lors que vous aurez accepté l'accès aux prestations du PASS SÉSAME/SÉSAME+ avant la fin du délai de rétractation, soit par une première utilisation du ou de l'un des pass commandé(s) à l'entrée d'une exposition, soit pour l'achat d'un produit et/ou d'une prestation (livre, audioguide...). Pour exercer cette faculté de rétractation, il convient d'envoyer à vos frais au Service Clients (coordonnées figurant à l'Article 2 ci-dessus) un courrier auxquels seront joints impérativement : le(s) pass objet(s) de la commande, les nom, prénom et adresse postale du/des titulaire(s) de(s) pass et le relevé d'identité bancaire.

Dès réception du courrier complet, vous serez remboursé par la Rmn-GP dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé par virement bancaire de la totalité des sommes versées, à l'exception des frais de service et d'envoi que vous aurez engagés.

10.2 Indisponibilité du PASS SÉSAME/SÉSAME+

En cas d'impossibilité pour la Rmn-GP de délivrer le/l'un des PASS SÉSAME/SÉSAME+ commandé(s), le Service Clients vous contactera par e-mail ou par téléphone dans les plus brefs délais pour vous en informer et vous proposer le remboursement du montant correspondant au plus tard dans les 30 jours du paiement effectif de la commande.

10.3 Modification exceptionnelle par la Rmn-GP de la programmation couverte par le PASS SÉSAME/SÉSAME+

La Rmn-GP peut exceptionnellement être amenée à modifier la programmation offerte par le PASS SÉSAME/SÉSAME+ avant le commencement des saisons couvertes par le(s) dit(s) pass. Dans ce cas, la Rmn-GP vous contactera rapidement afin de vous proposer une prestation équivalente à/aux l'exposition(s) annulée(s) ou un remboursement du/des PASS SÉSAME/SÉSAME+ acheté(s).

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

Dans tous les cas, la responsabilité de la Rmn-GP ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations vous serait imputable ou serait imputable à un cas de force majeure ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers aux présentes CGV (article L. 121-20-3 du Code de la Consommation).

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

Les CGV, ainsi que toute commande passée au moyen du Bulletin d'abonnement sont régies par la loi française, sauf disposition d'ordre public contraire.

Pour toute réclamation, merci de contacter le Service Clients par e-mail ou par courrier aux coordonnées figurant à l'article 2. En cas de désaccord avec la réponse du Service Clients ou d'absence de réponse dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de l'envoi de la demande écrite (incluant les weekends et les jours fériés), vous pourrez recourir gratuitement :

- au service de médiation FEVAD par voie postale (Médiateur du e-commerce de la FEVAD, 60 rue la Boétie - 75008 Paris) ou en ligne (<http://www.mediateurfevad.fr/index.php/espace-consommateur>) après avoir pris connaissance de la Charte de la médiation du e-commerce de la FEVAD ;
- aux services de la plateforme européenne de résolution des différends accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>
- ou à tout autre service de médiation de votre choix.